

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 20 avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 avril 2017 à 18H30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Carine BRODIN, André IMBERDIS**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS**Vote des Budgets 2017
Budget Annexe SPANC
DELIBERATION N°20170427-58*****Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président*****Vu** le Code Général des Collectivités ;**Considérant** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art 7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982),**Considérant** le débat d'orientation budgétaire organisé le 4 avril 2017.

Le rapporteur donne lecture du budget primitif,

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le budget primitif du Budget annexe SPANC de l'exercice 2017 annexé à la présente délibération,

Précise que le budget primitif du budget annexe SPANC de l'exercice 2017 a été établi et voté par nature en fonctionnement et par opération en investissement auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec une circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents	51 +	Représentés	5 -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour : 56		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD